

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

N° OM10102204
CM/CM

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre, à 18H30, à la salle de la Forêt à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 04/10/2022

Nombre de Conseillers Syndicaux 36
Nombre de votants : 23

Nombre de présents : 20
Nombre de oui : 23

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Michel VINCENDEAU, Lionel GAZEAU, Franck JAUD, Emmanuelle MOREAU, Anne ROY, Alain SCHMUTZ, Annie TETARD (suppléante), Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Sylvie MARIOT, Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT (pouvoir Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Marie-Jeanne BENOIT (pouvoir Alain CAREIL), Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Éric SALAÜN (pouvoir à Sylvie MARIOT), Pierre BERTRAND, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Anthony GRIMAUD, Anne BIZON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les annulations de redevance ne sont plus traitées 2 fois dans l'année mais tous les 2 mois pour permettre un remboursement plus rapide aux usagers.

Il est donc nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Decision Modificative n°1			
SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			
Imputations / Libellés	Crédits ouverts au budget 2022	Proposition nouvelle DM 1	
		DEPENSES	RECETTES
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000 €	+ 25 000 €	
022 DEPENSES IMPREVUES	449 650 €	- 25 000 €	
EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 0 Abstention) **réajuste** les postes ci-dessous et **autorise** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 13/10/2022
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 13/10/2022
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD